



**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE VOLET ADAPTATION CAHIER DÉPARTEMENTAL - CANTAL



... ÉDITORIAL



Philippe LOOS
Préfet du Cantal

Mesdames, Messieurs,

Le changement climatique n'est plus une perspective lointaine : il est une réalité tangible qui affecte d'ores et déjà notre quotidien et qui marquera durablement l'avenir des générations présentes et futures. Le département du Cantal, à l'instar de l'ensemble des territoires, est confronté à ce défi majeur qui appelle une réponse collective, structurée et résolue.

Conscients de cette responsabilité, nous avons engagé, aux côtés de tous les acteurs souhaitant s'impliquer — collectivités, entreprises, agriculteurs, associations et partenaires institutionnels — une démarche ambitieuse de planification écologique. L'objectif : définir, de manière concertée, les mesures d'adaptation les plus pertinentes et les plus efficaces pour notre territoire.

Les deux réunions départementales de concertation organisées en 2025 ont constitué des temps forts de ce travail. Elles ont permis de partager un diagnostic commun des évolutions climatiques à venir et de construire une vision collective des transformations nécessaires. Ensemble, nous avons identifié les leviers d'action à notre disposition afin de renforcer la résilience du Cantal face aux bouleversements annoncés.

Les projections à l'horizon 2050 sont sans équivoque : hausse marquée des températures, intensification des épisodes de sécheresse, augmentation des risques naturels, pression accrue sur la ressource en eau et sur nos écosystèmes. Ces perspectives nous invitent à repenser en profondeur, de façon systémique et transversale, nos modes d'aménagement, de production et de vie sur le territoire.

C'est dans cet esprit que nous publions ce cahier départemental consacré aux mesures d'adaptation au changement climatique. Il restitue le fruit d'un travail collectif exigeant et trace la feuille de route des actions que nous engagerons pour préparer le Cantal aux effets du réchauffement climatique.

Je tiens à remercier sincèrement l'ensemble des contributeurs pour leur engagement et la qualité de leurs apports. J'invite également tous les acteurs du territoire à s'approprier ces orientations, à poursuivre la dynamique engagée et à prendre part, chacun à son niveau, à cette mobilisation essentielle.

Je vous invite enfin à découvrir ce cahier et à vous associer pleinement à cette démarche de planification écologique, afin de construire ensemble un avenir durable, solidaire et résilient pour le Cantal.

● ● ● LA DÉMARCHE DE PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE MENÉE DANS LE DÉPARTEMENT



1^{ère} réunion COP adaptation
Vic-sur-Cère - 02 juillet 2025



2^{ème} réunion COP adaptation
Laveissière - 20 novembre 2025

Les travaux de la COP sur l'adaptation au changement climatique viennent compléter les volets atténuation et préservation de la feuille de route de la planification écologique.

Une dynamique collective ancrée dans les territoires

Après une première année de co-construction, la feuille de route « planification écologique » régionale et sa déclinaison à l'échelle de notre département ont été publiées le 31 janvier 2025.

[La planification écologique en Auvergne-Rhône-Alpes Feuille de route 2024-2030](#)



[Cahier départemental atténuation et préservation des ressources – Cantal](#)



Ces deux documents constituent les livrables du travail collectif qui a associé en 2024 plus de 2 000 acteurs issus de tous les horizons : collectivités, entreprises, associations, institutions, citoyens.

Ils fixent la trajectoire régionale et départementale de la transition écologique autour de deux grands piliers – **l'atténuation du changement climatique et la préservation des ressources naturelles** – et déclinent **26 défis** et **une centaine d'actions prioritaires** à l'échelle régionale. Ces objectifs ont été **transposés à l'échelle de notre département pour répondre à nos spécificités locales**.

Les premiers résultats sont tangibles : la majorité des filières industrielles ont réduit leurs émissions de CO₂ ; des projets de désimpermeabilisation, de rénovation énergétique, de décarbonation industrielle ou encore de protection de la biodiversité ont vu le jour dans les territoires de notre département.

En 2024, **plus de 2 milliards d'euros** de financements de l'État ont ainsi soutenu ces projets à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes, illustrant la montée en puissance des investissements publics et privés pour accélérer la transition.

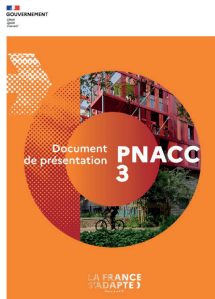
En 2025, la planification écologique franchit une nouvelle étape : les efforts d'atténuation et de préservation doivent désormais s'intensifier, avec un suivi renforcé et une mobilisation élargie. Des indicateurs de pilotage ont été créés pour suivre la mise en œuvre des défis, tandis que de nouveaux chantiers transversaux sur l'emploi, les compétences et le financement de la transition ont été lancés. Le pilotage s'appuie sur les instances régionales et départementales existantes, garantissant cohérence et continuité dans l'action publique.

[Retrouver les indicateurs COP :](#)



Un troisième pilier : l'adaptation au changement climatique

L'année 2025 marque également un tournant avec le lancement du **volet adaptation** de la planification écologique.



Ces travaux prolongent ceux menés en 2024 sur l'atténuation et la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, et permettent de décliner localement le **3^{ème} Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC3)** et la **Trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation (TRACC)**.

L'objectif pour notre département : anticiper les impacts du réchauffement déjà en cours et renforcer la résilience des territoires, tout en articulant adaptation et atténuation. Car ces deux fronts sont indissociables : réduire les émissions limite les risques futurs, mais il faut aussi adapter dès maintenant les territoires pour protéger les populations et les écosystèmes.

[PNACC3](#)



Une méthode participative et territorialisée

Pour bâtir le volet adaptation de la feuille de route, les services de l'État ont déployé une large concertation tout au long de 2025 :

- Un **webinaire régional** en avril a réuni près de 500 participants, marquant le lancement de la démarche d'acculturation aux enjeux climatiques.
- **6 réunions régionales thématiques** (santé, économie/industrie, habitat, infrastructures, etc.) ont permis de partager les connaissances, d'identifier les défis et de définir les premières actions sectorielles.

- Enfin, une **vingtaine de réunions départementales**, organisées sous l'égide des préfets de département, a permis de décliner localement les priorités d'adaptation et d'élaborer **12 cahiers départementaux**, intégrés à la feuille de route régionale.

Dans le département du Cantal, 2 réunions ont été organisées, entre le mois de juillet et le mois de novembre 2025, pour partager le diagnostic de vulnérabilité, définir les priorités locales et partager les actions d'adaptation.

La méthode participative utilisée dans le département a reposé sur trois étapes :



LE CLIMAT EN 2050 DANS LE CANTAL

Source : données TRACC issues du portail [DRIAS](#) et accessibles à l'échelle des communes via [Climadiag Commune](#)

Évolution de la température moyenne annuelle

La température moyenne va davantage augmenter en Auvergne-Rhône-Alpes qu'au niveau national. Le Cantal verra quant à lui une situation intermédiaire : +2,8 °C en 2050 par rapport à l'ère préindustrielle (1850).

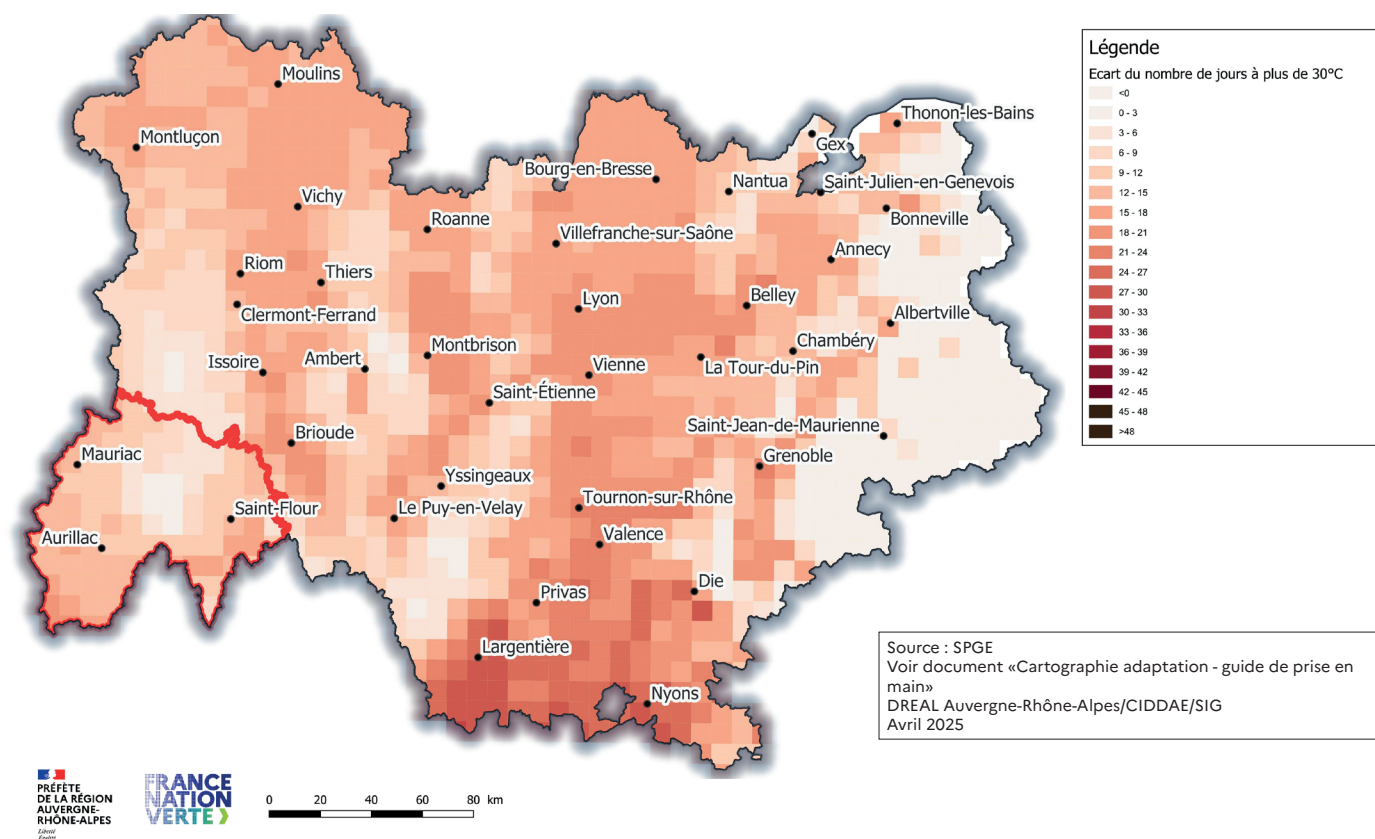
Différence de température moyenne sur le département entre les périodes 1961-1990 et 2015-2024

+1,97 °C à l'échelle du département du Cantal

Projection de la température moyenne sur le département en 2050 (valeur médiane)

+2,2 °C à l'échelle du département du Cantal

Ecart du nombre de jours à plus de 30 °C - région Auvergne-Rhône-Alpes



Nombre moyen de jours avec température maximale supérieure à 30 °C

Le nombre de journées chaudes (température maximale supérieure à 30 °C) sur le département a beaucoup augmenté ces 10 dernières années.

L'évolution prévue confirme cette tendance avec une «généralisation» de ces journées chaudes qui vont devenir très courantes (la période moyenne de forte chaleur va doubler à tripler, selon les secteurs, d'ici 2050, par rapport à la moyenne de la période 1976-2005) sur le département, autour et pendant la période estivale. Les zones en altitude du département vont rester cependant relativement à l'écart de ce phénomène.

Ainsi, d'une période de 5 jours constatés en 1976-2005 (avec un signal à 18 jours sur le sud Châtaigneraie), le nombre de jours à plus de 30 °C va atteindre, en moyenne en 2050, près de 17 jours (en dehors des zones d'altitudes du département),

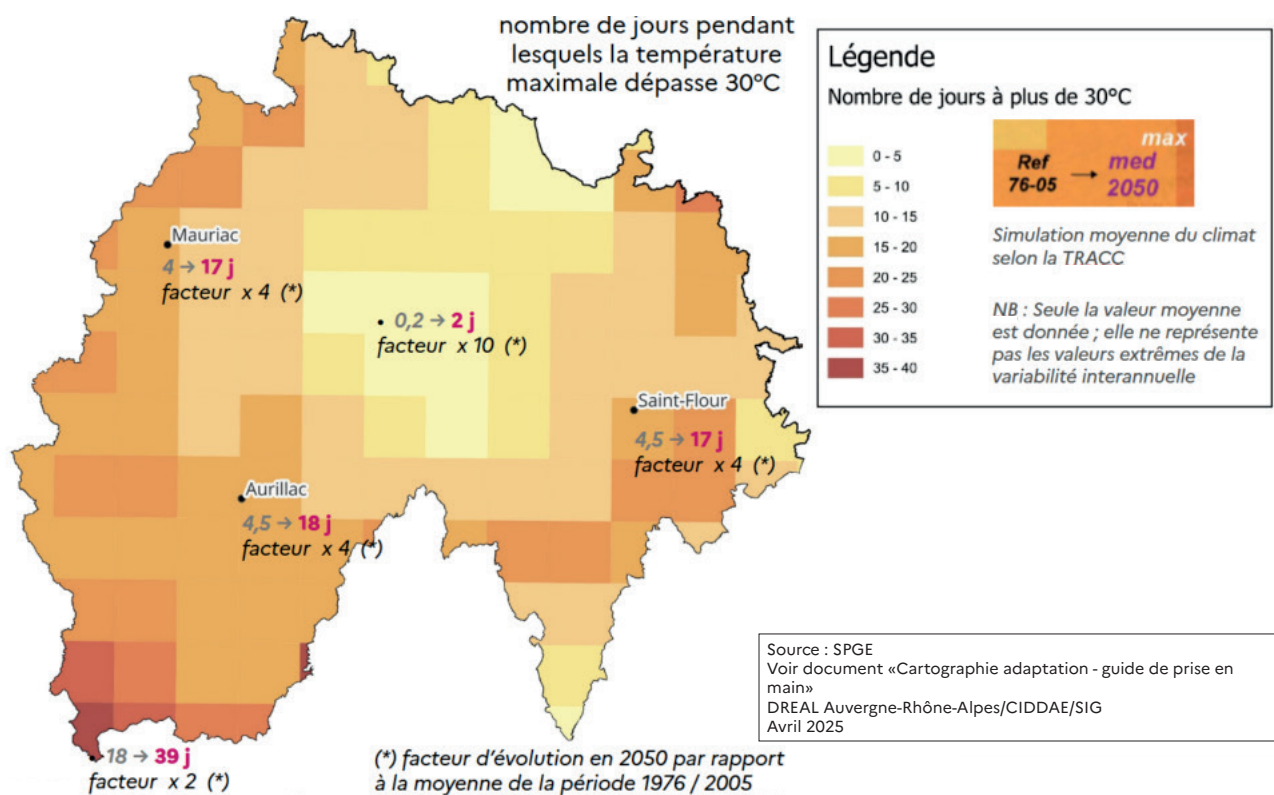
avec un signal particulier à près de 40 jours sur le sud-ouest du secteur de la Châtaigneraie.

Des périodes de pics pourront être encore plus sévères : à l'image de l'épisode 2022 où Aurillac a vu 37 jours à plus de 30 °C (et Massiac 48 jours), alors que la ville constate déjà actuellement en moyenne 14 jours à plus de 30 °C.

Si l'altitude atténuera la valeur mesurée, l'impact des fortes chaleurs n'épargnera aucun territoire ; l'effet sera même plus important sur les hauteurs.

Les nuits avec une température minimale supérieure à 20°C, autrefois rares, commencent à apparaître ces dernières années. Ce nombre de nuits dites «tropicales» va nettement augmenter sur les prochaines années, notamment sur le sud-ouest du département.

Nombre de jours à plus de 30 °C - Cantal



Nombre moyen de jours avec un sol sec (SWI <0,4)

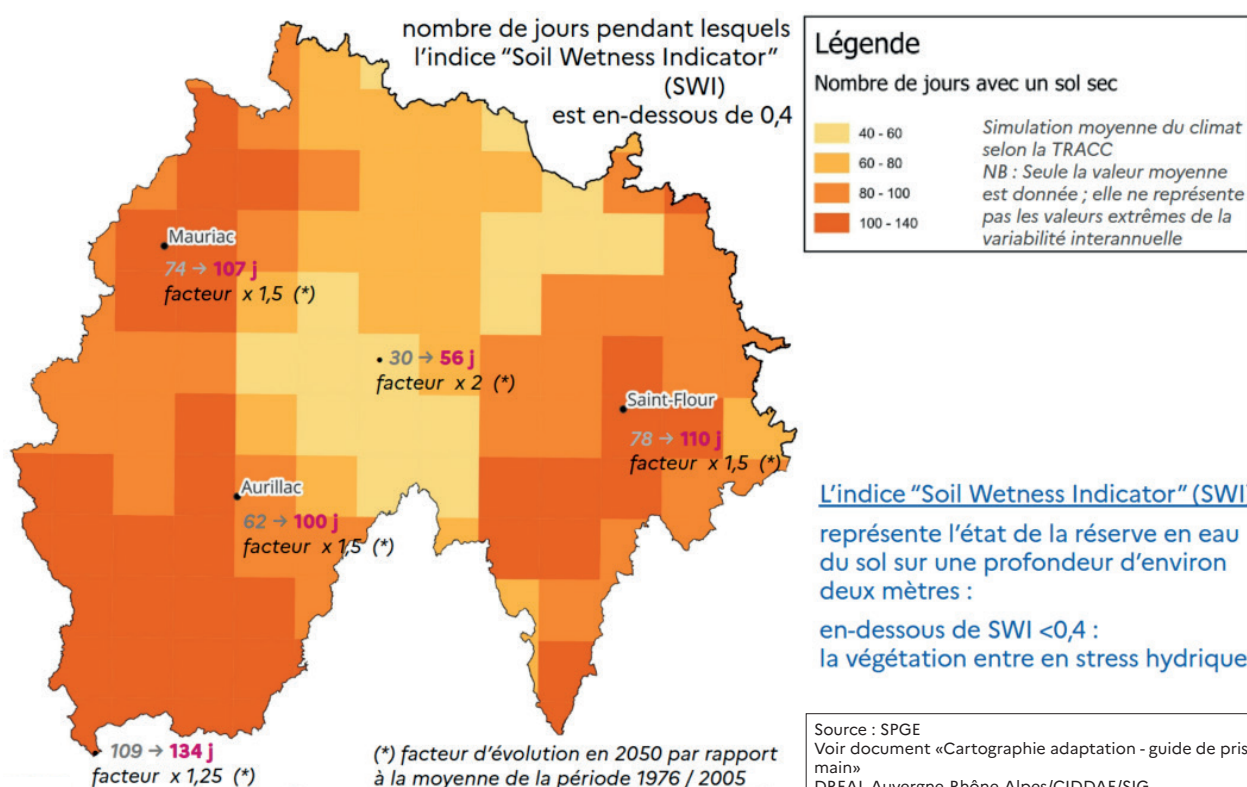
Le nombre de jours avec un sol sec sur le département est élevé déjà dans le climat de référence (1976-2005) sur les zones les plus basses.

Corrélativement à l'augmentation des périodes de forte chaleur, la période moyenne de sécheresse des sols va suivre la même tendance, avec une augmentation d'environ une trentaine de jours

supplémentaires en 2050 (des périodes moyennes hautes prévoient une augmentation de près de 2 mois et les périodes de pics pourront être encore plus importantes).

L'impact des augmentations relatives n'épargnera aucun territoire.

Nombre de jours avec un sol sec - Cantal



Évolution des ressources en eaux superficielles (VCN10)

Une baisse moyenne généralisée des ressources en eaux superficielles est prévue, en période estivale, d'ici 2050 (à hauteur de - 20 % à - 30 % des débits d'étiage des cours d'eau, sur certains secteurs).



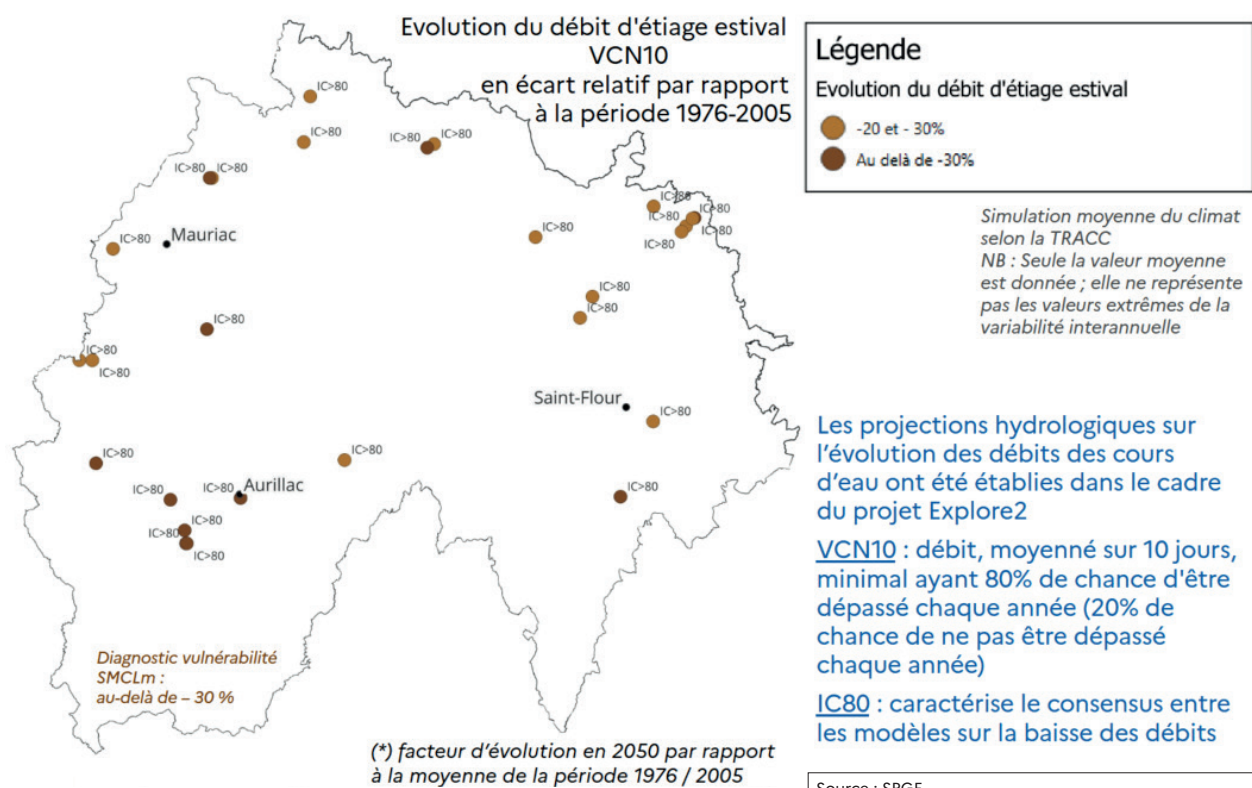
À noter un signal significatif de baisse des débits d'étiage des cours d'eau à près de - 40 % sur le secteur sud-ouest Châtaigneraie (également diagnostiqué par une étude locale de vulnérabilité), lié à une pression croisée

plus intense de baisse des précipitations et de hausse des températures.

Des baisses de débits encore plus marquées pourront avoir lieu à certaines périodes.

Ce phénomène sera accentué par la hausse de l'évapotranspiration et l'assèchement des zones humides.

Évolution des ressources en eau superficielles - Cantal



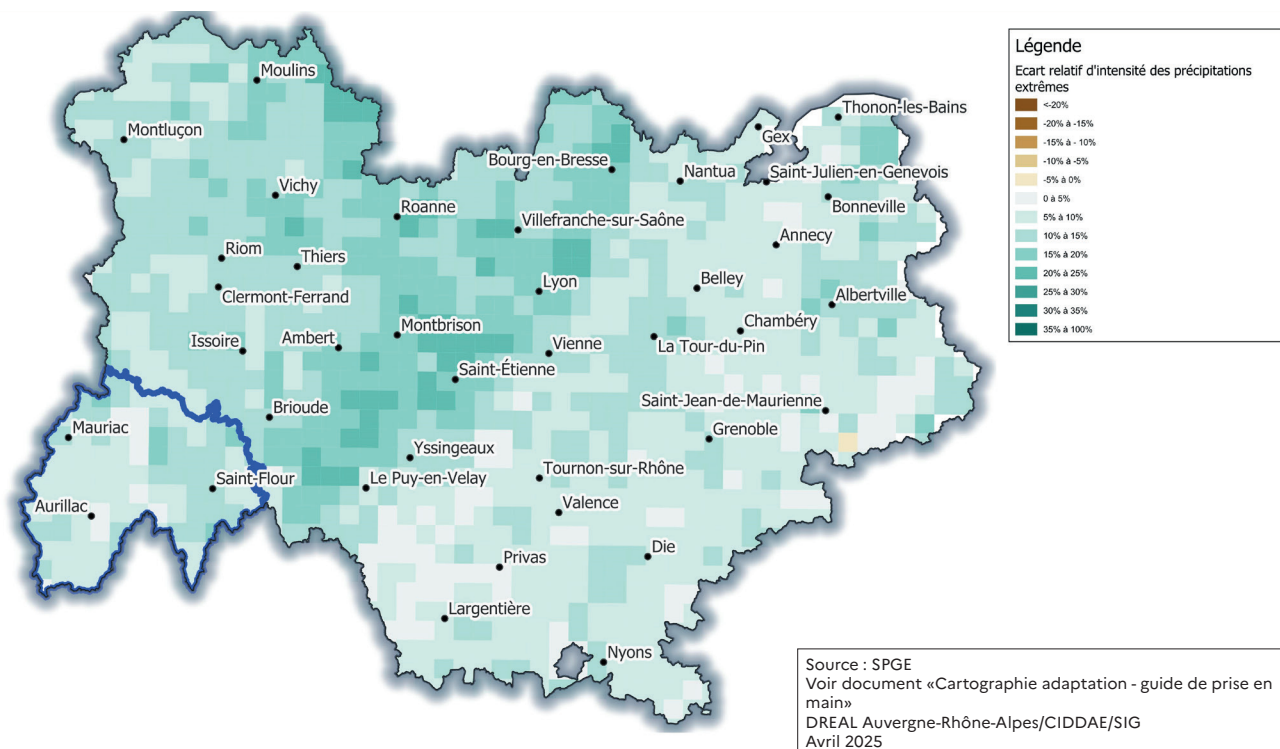
Source : SPGE
Voir document «Cartographie adaptation - guide de prise en main»
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/CIDDAE/SIG
Avril 2025

Évolution des précipitations et de l'intensité maximale

L'évolution de l'intensité maximale quotidienne des précipitations devrait se situer autour +10 % à +15 %, même s'il n'y a pas de tendance significative en ce qui concerne les cumuls de précipitations annuels ou saisonniers sur le département.

Mais il est prévu une augmentation du cumul hivernal (10 à 20 %) accompagnée d'une baisse du cumul estival (10 à 15 %) sur la moitié sud-ouest du département.

Ecart relatif d'intensité des précipitations extrêmes - Région Auvergne-Rhône-Alpes



La carte régionale permet de montrer les tendances d'évolution des précipitations extrêmes. Il convient d'intégrer une relative incertitude en raison du caractère montagneux du territoire, pouvant amplifier l'hétérogénéité des phénomènes. L'évolution des modèles permettra d'affiner ce paramètre.

Évolution du risque feu de forêt

Parmi tous les indices utilisés dans le cadre de ses études Feu et Changement Climatique, Météo-France s'appuie sur l'Indice Forêt Météorologique (IFM) qui caractérise la propension d'un feu de forêt à s'aggraver et se propager sous l'influence des conditions météorologiques.

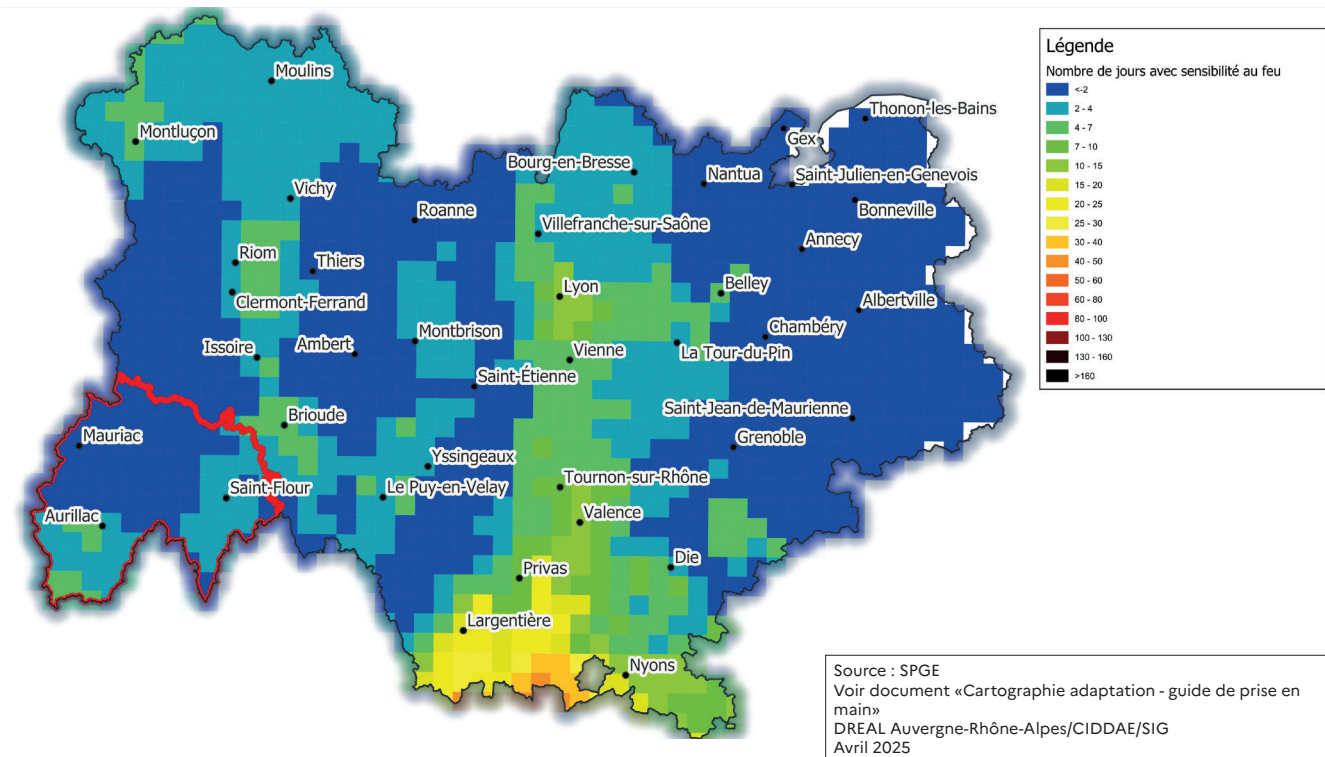
La sensibilité Feu Météo Élevée est définie par un indice IFM ≥ 40 .

Sur le département du Cantal, cette sensibilité élevée est quasi inexistante en climat de référence.

À l'horizon 2050, ce risque va apparaître lentement en dehors du relief, notamment sur le sud, mais devrait rester limité en valeur médiane.

Le risque pourra s'avérer encore plus marqué à certaines périodes (à titre d'exemple, en 2025, le Cantal a connu 21 jours de risque de niveau « sévère »).

Nombre de jours avec sensibilité au feu - Région Auvergne-Rhône-Alpes



● ● ● ENJEUX DU TERRITOIRE ET PRIORITÉS D'ADAPTATION

Les différentes réunions conduites en 2025 sur le volet adaptation ont permis de dégager 5 enjeux principaux pour le département du Cantal, auxquels répondent une quinzaine de priorités d'adaptation à conduire collectivement dans le département d'ici l'horizon 2030.

Enjeu 1 : Raréfaction de la ressource en eau et difficultés accrues de partage de la ressource

Avec le changement climatique, la bonne gestion de la ressource en eau devient un enjeu structurant dans le département du Cantal.

Le Cantal est un territoire tête de bassin de moyenne montagne, avec des ressources en eau fragiles en raison de la nature du sous-sol (roches cristallines, peu de nappes) et de la faible épaisseur du sol. Elles sont en effet exposées à l'irrégularité des précipitations, à la baisse de l'enneigement et aux périodes de sécheresse. Au manque ou à la variabilité des précipitations, s'ajoute la hausse de l'évapotranspiration liée à l'augmentation des températures.

Les mesures de restrictions des usages de l'eau deviennent courantes depuis plusieurs années.

L'isolement de certaines unités de distribution et une gouvernance de l'eau trop morcelée conduisent de manière récurrente, en période d'étiage sévère, à une forte perturbation des usages et des activités économiques, avec parfois des interruptions de services d'eau (besoin de citernage). Cette concurrence des usages se manifeste notamment lors des périodes de pics de consommations touristiques ou économiques (abreuvement de bétail majoritairement, irrigation de cultures localement).

La baisse des débits des ressources superficielles et la hausse des températures entraînent également une dégradation de la qualité des eaux, par stagnation ou dilution insuffisante des rejets, en particulier issus des stations d'épuration. Les plans d'eau artificiels posent aussi des défis de gestion, pouvant impacter la continuité écologique et la qualité des milieux en fonction de leur conception. L'ensemble converge vers une pression accrue sur les milieux aquatiques.

Il paraît essentiel de déployer les mesures pour une gestion durable des ressources afin de maintenir l'attractivité et le dynamisme (économique, touristique) du département tout en préservant les milieux humides et aquatiques, les espaces sensibles ou à forts enjeux, dans un objectif de recherche de co-bénéfices.



Fédération de Pêche du Cantal _Ruisseau de Gabacut (secteur Rhue/Dordogne)_ assec été 2025

Les travaux sur le volet adaptation ont défini comme prioritaires deux actions, déjà identifiées dans le volet atténuation du cahier départemental 2024 (actions portées par la fiche « Sécuriser quantitativement et qualitativement l’approvisionnement en eau », ressortant ainsi en co-bénéfice adaptation) :

- **Changer d’échelle pour la gouvernance de l’eau visant à une plus grande solidarité territoriale ;**
- **Favoriser la performance des services de l’eau**

Les travaux menés en 2025 ont également permis de définir deux nouvelles priorités d’adaptation.



Priorités d’adaptation :

- Favoriser la performance des services d’assainissement
- Développer des actions de gestion de la ressource en eau sans nuire aux besoins des milieux naturels

Rappel : ce que prévoit le 3e Plan national d’adaptation au changement climatique

- **MESURE 21** : Préserver la ressource en eau face au changement climatique : renforcer le Plan Eau
L’objectif est d’assurer un approvisionnement durable en eau (qualité et quantité) à l’horizon 2050 en mettant en œuvre le plan Eau avec 3 axes : la sobriété des usages, la disponibilité de la ressource et sa qualité, et la restauration des milieux aquatiques. La mesure prévoit également d’intégrer le climat futur (TRACC) dans la planification de long terme (SDAGE, SAGE, PTGE) et de faire évoluer la gestion des sécheresses.
Par ailleurs, d’autres mesures permettent aussi d’accompagner les activités anthropiques (agricoles, industrielles, touristiques...) vers une plus grande sobriété des usages et une meilleure gestion des ressources, en particulier :
- **MESURE 20** : Déployer les solutions fondées sur la nature pour l’adaptation
- **MESURE 23** : Intégrer progressivement la TRACC dans tous les documents de planification publique
- **MESURE 25** : Pérenniser la « Mission Adaptation », offre unifiée d’ingénierie de l’Etat pour l’adaptation à destination des collectivités locales
- **MESURE 46** : Mobiliser la recherche et les connaissances scientifiques sur le changement climatique et les solutions pour s’y adapter
- **MESURE 47** : Renforcer la gouvernance de l’adaptation au changement climatique

Enjeu 2 : Fonctionnalité des milieux humides, forestiers et prairiaux, et préservation de la biodiversité et des bénéfices environnementaux

La variabilité des précipitations conduit à un assèchement naturel des sols, accentué par la hausse de l’évapotranspiration. Cet assèchement menace le système de production extensif du département, basé principalement sur l’élevage pastoral (majoritairement bovin allaitant et laitier, crucial pour l’économie locale), l’exploitation fourragère, ainsi que la sylviculture (impactés par le stress hydrique, la chaleur et le parasitisme).

Par ailleurs, les cours d’eau sont particulièrement exposés aux effets des fortes chaleurs lorsqu’ils sont dépourvus de végétations hautes apportant une protection (assèchement, augmentation de la température de l’eau, développement algal, microbiologique ou parasitaire...). À une température de l’eau de 25 °C, les truites atteignent ainsi un seuil létal.

Si le département est vulnérable au manque d’eau, il peut aussi connaître de fortes ou longues périodes de précipitations. Les excès d’eau ont pu conduire à pratiquer des drainages ou recalibrages pour évacuer l’eau plus rapidement, mais ces aménagements accentuent la baisse des débits en période sèche. Les ressources mobilisées pour l’abreuvement (petites sources) sont par ailleurs fragiles et ont tendance à se tarir en période de sécheresse et de vague de chaleur.

Enfin, les zones humides jouent un rôle majeur dans le département pour la préservation de la ressource en eau locale et la régulation hydrologique. Elles remplissent de nombreux services environnementaux en stockant l’eau, en l’épurant naturellement, en constituant des réserves de biodiversité, des paysages typiques participant à la qualité de vie. Elles apportent

des services écosystémiques essentiels aux activités humaines (prairies, abreuvement, eau potable, cultures, tourisme...), dont la valeur est oubliée, car elle est souvent considérée comme gratuite. Pour autant, elles remplissent ces fonctions uniquement si elles sont en bon état et n'ont pas fait l'objet de dégradations de leur fonctionnement (absence de drainage, de remblaiement...).

Il paraît essentiel de déployer les mesures permettant de préserver ou de réhabiliter les zones humides et petits chevelus hydrographiques de montagne, par une gestion durable de ces milieux, des aménagements permettant de ralentir, d'infiltrer et de stocker l'eau dans le sol, mais aussi de protéger les eaux de surface de l'ensoleillement.

Concernant les milieux forestiers, le renouvellement des peuplements est déjà impacté par l'abondance des grands cervidés, les dépérissements, les attaques d'insectes dans le contexte du changement climatique, laissant dans les secteurs dépérisants, d'importantes quantités de bois sec. La végétation et les forêts présentent un niveau d'humidité en diminution du fait de l'augmentation des températures, de la sécheresse des sols d'une part et des affaiblissements d'autre part. Ainsi, ils sont plus sensibles au risque incendie dans une région où la population n'y est pas encore sensibilisée. Leur rôle de stabilisation des sols dans les secteurs les plus pentus peut également être altéré.

Facteur aggravant, la ressource en eau diminue aux périodes où les risques incendies sont élevés ; ce doit être pris en compte dans la stratégie de lutte contre les incendies notamment **en intégrant la disponibilité et l'accès de la ressource en eau dans la lutte contre les incendies des milieux forestiers.**



Tourbière de la Pignole (Champs sur Tarentaine-Marchal – CANTAL) – Crédit photo © Hervé Vidal

Les travaux sur le volet adaptation ont défini comme prioritaire une action, déjà identifiée dans le volet atténuation du cahier départemental 2024 (action portée par les fiches « Renouveler / adapter la forêt » & « Promouvoir les feuillus », ressortant ainsi en co-bénéfice adaptation) :

- **Valoriser les pratiques durables sur les espaces sensibles et à enjeux forts pour la faune et la flore, en tenant compte de l'équilibre sylvo-cynégétique.**

Les travaux menés en 2025 ont également permis de définir deux nouvelles priorités d'adaptation.



Priorité d'adaptation :

- Promouvoir des pratiques améliorant la capacité du sol à stocker et à retenir l'eau
- Prévenir le risque incendie

Rappel : ce que prévoit le 3e Plan national d'adaptation au changement climatique

- MESURE 7 : Se préparer à l'augmentation attendue des incendies de forêt et de végétation
- MESURE 20 : Déployer les solutions fondées sur la nature pour l'adaptation
- MESURE 25 : Pérenniser la « Mission Adaptation », offre unifiée d'ingénierie de l'Etat pour l'adaptation à destination des collectivités locales
- MESURE 38 : Assurer la résilience des forêts, des services associés et de l'économie de la filière bois
- MESURE 43 : Favoriser l'adaptation et la résilience des milieux naturels et des espèces au changement climatique
- MESURE 46 : Mobiliser la recherche et les connaissances scientifiques sur le changement climatique et les solutions pour s'y adapter

Enjeu 3 : Résilience des systèmes productifs et des activités économiques

Le département porte une activité de tourisme hivernal importante pour l'économie locale déjà fortement exposée et vulnérable à la réduction de la période effective de froid.

Les aménagements et constructions ont été établis dans le contexte d'un climat continental de montagne : les évolutions climatiques liées à la sécheresse et la chaleur vont imposer des évolutions ou adaptations profondes.

Par ailleurs, les périodes de travail estivales vont aussi imposer pour certaines économies des adaptations de process ou de protocoles pour les travailleurs et les chaînes de valeur ; les activités soumises à une activité continue pourront également se voir exposées à des perturbations climatiques de la chaîne logistique.

Il est important d'intégrer les évolutions climatiques dans les chaînes de valeur des économies locales, en intégrant au travers de diagnostics globaux, les mesures de maîtrise des risques, les limites des process actuels, les interdépendances, les transformations nécessaires, dans une approche concertée et partagée.



Gravel - forêt - Crédit photo © Hervé Vidal (Cantal 2025)

Les travaux sur le volet adaptation ont défini comme prioritaires deux actions, déjà identifiées dans le volet atténuation du cahier départemental 2024 (actions portées par la fiche « Sécuriser quantitativement et qualitativement l'approvisionnement en eau », ressortant ainsi en co-bénéfice adaptation) :

- **Planifier les besoins d'adaptation des économies dépendantes du climat et notamment l'économie agricole.**

Les travaux menés en 2025 ont aussi permis de définir deux nouvelles priorités d'adaptation.



Priorités d'adaptation :

- Anticiper les risques de perturbation de la chaîne logistique et de travail aux effets du réchauffement climatique
- Planifier les besoins d'adaptation des économies dépendantes du climat et notamment l'économie touristique

Rappel : ce que prévoit le 3e Plan national d'adaptation au changement climatique

- MESURE 35 : Accompagner l'adaptation du tourisme, notamment en zones de montagne, afin d'amorcer une transition permettant de garantir un équilibre entre le développement économique local par le tourisme et la préservation des sites et des ressources naturelles : évolution des modèles touristiques, préservation de l'attractivité des territoires (immobilier, mobilité ...) dans le cadre d'une mobilisation de l'ensemble des acteurs du secteur
- MESURES 30 À 39 : Assurer la résilience des piliers de nos économies (transports et mobilités, systèmes énergétiques, services de communications électroniques, forêts et économie de la filière bois, pêche, secteurs agricoles et agroalimentaires)

- MESURE 33 (en lien avec mesures 2, 40 et 42) : La mobilisation de tous les secteurs économiques, en intégrant les actions d'adaptation mises en œuvre par :
 - la modernisation du secteur assurantiel (mesure 2)
 - les entreprises (mesure 40)
 - la mobilisation des acteurs financiers (mesure 42)
- MESURES 34 ET 41 : La diffusion d'outils génériques reconnus pour débiter les démarches d'adaptation des entreprises en assurant la compatibilité des projets avec les dispositifs d'aide
- MESURE 46 : Mobiliser la recherche et les connaissances scientifiques sur le changement climatique et les solutions pour s'y adapter

Enjeu 4 : Confort d'été des lieux de vie

Le Cantal est déjà soumis à des pressions liées aux fortes chaleurs dans la partie Sud-Ouest, qui devrait s'étendre à l'ensemble du territoire, en dehors des hauteurs des Monts du Cantal.

Les vagues de chaleur et l'augmentation des températures sont des sources de mal-être pour les humains comme les animaux. Les canicules seront d'autant plus impactantes que la population cantalienne est vieillissante. Les animaux d'élevage sont aussi vulnérables, notamment les vaches qui au-delà de 25 °C voient leur état de santé et leurs performances se dégrader (baisse de production, en lait notamment). Cela va devenir à terme un enjeu vital pour les populations les plus fragiles, et un enjeu de santé pour la totalité de la population et des animaux.

Le Cantal ne dispose que de quelques agglomérations, le territoire étant principalement composé de petits habitats dispersés. Pour autant, le besoin important de rénovation ou de construction en raison du manque de logements de qualité disponibles d'une part, et le nombre important de logements anciens mal isolés d'autre part, en fait un enjeu important.

Les dispositions constructives adaptées à un climat humide ou froid sont à faire évoluer pour intégrer un volet « confort d'été ». Les aménagements urbains restent encore très minéraux avec de la pierre locale sombre, autour d'habitats resserrés.

Les constructions collectives publiques (établissements scolaires notamment) et privées anciennes ou mal protégées des effets de surchaleur seront particulièrement exposées dans le climat à venir.

Concernant l'élevage, le Cantal accueille un cheptel important de bovins, essentiellement en plein air pendant la période estivale, dont l'exposition directe au soleil pourra poser problème en périodes longues

de fortes chaleurs, nécessitant de développer des solutions d'ombrage.

Il est important d'intégrer des solutions durables de préservation contre les effets de la chaleur ou de l'exposition directe au soleil (dispositions constructives adaptées, points « fraîcheur », ombrages).



Rénovation thermique du groupe scolaire
Les gémeaux - 69 - Crédit photo : ferrandsigal.fr/portfolio

Les travaux sur le volet adaptation ont défini comme prioritaire une action, déjà identifiée dans le volet atténuation du cahier départemental 2024 (action portée par la fiche « Dynamiser la rénovation de logements vacants individuels et collectifs », ressortant ainsi en co-bénéfice) :

- Favoriser la rénovation énergétique et thermique des bâtiments.

Les travaux menés en 2025 ont également permis de définir deux priorités d'adaptation qui viennent en complément.



Priorités d'adaptation :

- Travailler sur des solutions susceptibles d'offrir un confort thermique estival avec des choix durables (matériaux, ventilation naturelle, refroidissement passif...)
- Massifier les diagnostics d'exposition ou de vulnérabilité dans les espaces bâtis et urbanisés puis identifier et mettre en œuvre les actions favorables à la baisse des températures

Rappel : ce que prévoit le 3e Plan national d'adaptation au changement climatique

- MESURE 10 : Déployer à grande échelle les technologies de froid renouvelable
- MESURE 11 : Adapter les conditions de travail au changement climatique en renforçant les obligations de prévention des employeurs
- MESURE 13 : Renaturer les villes pour améliorer leur résilience face au changement climatique
- MESURE 14 : Protéger les populations précaires des fortes chaleurs
- MESURES 17-18 ET 29 : La surveillance de la qualité de l'air et des impacts sur la santé ou le système de santé
- MESURE 28 : Assurer la continuité de l'enseignement scolaire et de l'accueil des jeunes enfants face au réchauffement climatique

Enjeu 5 : Maintien des services publics essentiels en lien avec l'accroissement des risques naturels

Les aménagements et constructions ont été établis dans le contexte d'un climat continental de montagne. Les évolutions climatiques, les expositions à la sécheresse prolongée, la chaleur extrême et l'alternance accrue de périodes chaudes et froides dans la même journée, vont engendrer des contraintes nécessitant des évolutions ou adaptations constructives.

Ces contraintes concernent par exemple :

- les réseaux d'eau et d'assainissement : risque de ruptures de canalisation, risque de contamination microbienne accrue ;
- les réseaux électriques : risque de surchauffe des serveurs et coupure des câbles électriques ;
- les routes / VRD : ramollissement des enrobés bitumineux (déformation, orniérage), échauffement des équipements de surface ;
- les ouvrages d'art : dilatation des matériaux, fissuration des tabliers ;
- les voies ferrées : dilatation thermique des rails, surchauffe des composants électriques.

Elles entraînent la fragilisation des infrastructures, la limitation des usages ou la rupture des services publics associés.

Si une surveillance et des entretiens ponctuels peuvent aider à surmonter ces périodes, des usages intenses en périodes exceptionnelles pourraient générer des détériorations profondes et perturber la chaîne de valeur.

De plus, le caractère peu dense du territoire implique des coûts d'entretiens et d'adaptation élevés, au regard de la population et des usages. Une réflexion sur le besoin sera nécessaire.

Par ailleurs, le Cantal étant un territoire avec un stratovolcan en son centre, il est davantage exposé aux événements climatiques de massifs, pouvant se concentrer par effet de vallée. Les précipitations sont naturellement abondantes dans le Cantal ; les talwegs évacuent relativement bien ces excédents d'eau. Pour autant, des précipitations continues et locales exposent les versants à des glissements de terrain ; les événements exceptionnels engendrent

des dommages notables notamment sur les axes de communications (éboulements, affouillements) comme sur les ouvrages d'art, essentiels pour des territoires ruraux et de montagne.

Les ruissellements érosifs sont de plus en plus fréquemment issus de pluies intenses sur des sols secs, générant des inondations, des dommages et des surcoûts. Cela peut pousser les acteurs et gestionnaires de réseaux locaux à drainer et canaliser l'eau pour sécuriser les ouvrages et les terrains. Ces actions accélèrent les écoulements, augmentant les risques associés d'érosion ou d'inondation à l'aval, et réduisent la capacité des sols à stocker l'eau. Des actions de prévention ou d'anticipation peuvent participer à limiter ces surcoûts.

Il est important d'intégrer une culture du risque partagée et collective, et d'intégrer les contraintes issues du dérèglement climatique à toutes interventions de maintenance, de réhabilitation comme de constructions, en particulier pour les investissements à longue durée de vie.



Le Falgoux (15) route de la Chaze - septembre 2021
Crédit Photo : mairie du Falgoux.
© Agence AURILLAC (journal LA MONTAGNE)

Concernant cette thématique, les travaux 2025 sur le volet adaptation ont permis de définir deux nouvelles priorités d'adaptation visant à mieux prévenir les risques naturels et l'altération des services publics essentiels.



Priorités d'adaptation :

- Maintenir une culture du risque locale
- Prendre en compte l'adaptation au changement climatique dans tout projet nouveau ou de maintenance d'infrastructure, dès la conception, en intégrant la performance à long terme

Rappel : ce que prévoit le 3e Plan national d'adaptation au changement climatique

- MESURES 1 À 6 : La protection des personnes et l'assurabilité des biens envers les risques (renforcement du fonds Barnier, la modernisation du système assurantiel, la prévention des risques notamment d'inondation ou en montagne
- MESURE 25 : Pérenniser la « Mission Adaptation », offre unifiée d'ingénierie de l'Etat pour l'adaptation à destination des collectivités locales
- MESURE 27 : Mieux prendre en compte l'adaptation au changement climatique dans les financements publics en faveur de la transition écologique dès 2024
- MESURES 30 À 32 : La résilience des services communs : transports et mobilités, système énergétique, services de communications
- MESURE 45 : Mobiliser la commande publique au service de l'adaptation au changement climatique
- MESURE 48 : Mobiliser les citoyens dans des missions liées à l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques

Pour répondre aux priorités d'adaptation développées ci-dessus, 14 actions prioritaires ont été déterminées collectivement pour adapter le département du Cantal au changement climatique.

Elles sont précisées dans les fiches actions qui suivent.

Légende des fiches actions



action 2024 modifiée



action contribuant au volet adaptation



action contribuant au volet atténuation



action contribuant au volet préservation



CANTAL

LES ACTIONS DÉPARTEMENTALES

Priorité d'adaptation

Favoriser la performance des services d'assainissement

ACTION

DÉVELOPPER DES ACTIONS INTÉGRÉES DE MAÎTRISE DES REJETS IMPACTANTS POUR LE MILIEU



Pilotes

- Etat
- Département
- Structures gémapiennes
- Collectivités (communes, EPCI)

Contributeurs

- EPCI-FP
- Chambre d'agriculture
- Entreprises, exploitations
- Agences de l'eau

Mise en œuvre

2026–2030



Impact

Faisabilité

Description de l'action



Identifier les rejets polluants et accompagner des projets d'amélioration



Mobiliser les acteurs économiques du territoire, les acteurs environnementaux et les collectivités sur la gestion des systèmes d'assainissement, des rejets agricoles ou industriels

Indicateurs de suivi



- À définir en 2026

Conditions de succès

- Structuration à la bonne échelle des compétences en assainissement, avec un service doté de compétences techniques suffisantes
- Prix de l'eau adapté pour combler le déficit historique d'investissement
- Soutiens publics
- Mobilisation des leviers réglementaires (mises en demeure, blocage de l'urbanisme)

Besoins de court terme pour accélérer

- Poursuivre les regroupements intercommunaux à la bonne échelle sur la compétence assainissement collectif
- Un accompagnement technique agricole pour résoudre les fuites d'effluents dans les cours d'eau

Priorité d'adaptation

Développer des actions de gestion de la ressource en eau sans nuire aux besoins des milieux naturels

ACTION



DÉVELOPPER LES ACTIONS STRUCTURELLES SUR LA SOBRIÉTÉ DES USAGES EN EAU



Pilotes

- Collectivités (communes, EPCI)
- Département
- CA, CMI, CMA
- Associations

Contributeurs

- Etat,
- EPCI-FP et structures gémapiennes
- Entreprises, exploitations
- Experts
- Agences de l'eau

Mise en œuvre



2026–2030

Impact ★★★★★
Faisabilité ★★★★★

Description de l'action



Optimiser les infrastructures et partager une ressource inégalement répartie et limitée à certaines périodes



Sensibiliser les usagers à la sobriété (actions de communication et de pédagogie, déploiement de systèmes économes, encouragement à la réutilisation, au recyclage)



Sensibiliser à la résilience des usages (expérimentations agricoles de plantes, cultures et fourrages résistants à la sécheresse et moins consommateurs en eau, expérimentations sur les process industriels, évolutions des procédures sur la base de diagnostics)

Indicateurs de suivi



- À définir en 2026

Conditions de succès

- Généraliser la prise de conscience et l'acceptabilité sociale
- Financements stables et pérennes des actions
- Adapter le prix du service en fonction de la rareté ou des enjeux de sécurisation, avec possible différenciation économique, saisonnière
- Bonne application et contrôles des mesures de restriction d'usage de l'eau en période de sécheresse
- Animation à l'échelle des bassins versants ou des enjeux pour bien identifier les besoins et contraintes globaux, les interdépendances et les principaux leviers d'amélioration

Besoins de court terme pour accélérer

- Mise en place d'une gouvernance forte sur la compétence eau potable
- Financements accrus pour l'animation et l'accompagnement permettant de convaincre d'agir sur les économies d'eau

**Priorité
d'adaptation**

Développer des actions de gestion de la ressource en eau sans nuire aux besoins des milieux naturels

ACTION**FAVORISER LE STOCKAGE DES EAUX PLUVIALES POUR DES USAGES LOCAUX****Pilotes**

- Etat
- Département
- Collectivités (communes, EPCI)
- CA, CMI, CMA
- Associations

Contributeurs

- Collectivités (communes, EPCI, porteur PTGE)
- EPCI-FP, structures gémapiennes
- Entreprises, exploitations
- Acteurs de l'aménagement
- Associations, acteurs de territoire
- Exploitants de barrages, de réseaux routiers
- ARS

Mise en œuvre

2026–2030

Impact ★ ★ ☆Faisabilité ★ ☆ ☆**Description de l'action**

Considérer le stockage d'eau comme une mesure envisageable parmi le panel de mesures, et étudier préalablement son opportunité et sa faisabilité, après être allé au bout des mesures d'économie et de sobriété, au travers de démarches territorialisées de gestion de la ressource en eau



Stocker les eaux en périodes d'excédents, tout en veillant à ne pas impacter les milieux aquatiques ou les besoins situés à l'aval



Favoriser la récupération des eaux de toiture ou de surfaces imperméabilisées pour des usages non sanitaires particuliers, industriels ou agricoles, publics

Indicateurs de suivi

- À définir en 2026

Conditions de succès

- Assurer une approche collective et partagée entre les différents usagers de l'eau
- Disposer de diagnostics climatiques et de vulnérabilité à la bonne échelle
- Respecter la réglementation et les bonnes pratiques dans les projets de stockage d'eau qui ne doivent pas impacter les milieux aquatiques
- Coupler les démarches de stockage à une démarche de sobriété
- Favoriser en priorité les démarches de substitution aux prélèvements directs dans les milieux aquatiques

Besoins de court terme pour accélérer

- Identifier les territoires/ secteurs sur lesquels le stockage d'eau semble incontournable pour faire face aux effets du changement climatique
- Ingénierie technique et environnementale

Priorité d'adaptation

Promouvoir des pratiques améliorant la capacité du sol à stocker et à retenir l'eau

ACTION

DÉVELOPPER DES ACTIONS DE RESTAURATION DES ZONES HUMIDES DÉGRADÉES ET DU PETIT CHEVELU HYDROGRAPHIQUE EN AGISSANT DE MANIÈRE COORDONNÉE À L'ÉCHELLE DES BASSINS



Pilotes

- Syndicats de rivière et structures gémapiennes

Contributeurs

- Collectivités
- Etat
- EPCI-FP, communes,
- Etablissements publics (CEN, Parcs...)
- Propriétaires, riverains et usagers des zones stratégiques
- Agences de l'eau

Mise en œuvre



2026–2030

Impact
 Faisabilité

Description de l'action



Poursuivre les actions de restauration et renaturation des cours d'eau et zones humides afin de restaurer leur bon fonctionnement écologique et bénéficier de la résilience de ces écosystèmes



Définir les zones stratégiques devant porter un objectif de superficie de ZH à restaurer à l'échéance 2030



Territorialiser cet objectif à l'échelle des sous bassins et le mettre en œuvre à travers les plans pluri-annuels de gestion, de plans de gestion (PTGE, Natura2000...), de contrats territoriaux en lien avec les financeurs

Indicateurs de suivi



- À définir en 2026

Conditions de succès

- Enjeu fort à préserver les zones humides existantes, qui doivent être compensées sans perte de biodiversité ou de fonctionnalité en cas d'impossibilité à éviter ou réduire les impacts des projets
- Sensibilisation des agriculteurs, propriétaires et riverains aux bonnes pratiques d'entretien des cours d'eau, concertations et partage des connaissances entre tous les acteurs
- Financements stables

Besoins de court terme pour accélérer

- Fixer des objectifs clairs et atteignables
- Établir une méthode de partage des données et informations pour les suivre et les valoriser
- Ingénierie technique et environnementale

Priorité d'adaptation

Promouvoir des pratiques améliorant la capacité du sol à stocker et à retenir l'eau

ACTION

PLANTER/MAINTENIR LES HAIES, PRÉSERVER/RESTAURER LES RIPISYLVES ET LES CHAMPS D'EXPANSION DE CRUES, POUR RALENTIR ET INFILTRER LES RUISSELLEMENTS



Pilotes

- Syndicats de rivière et structures gémapiennes
- Fédération Pêche

Contributeurs

- Collectivités,
- État
- EPCI-FP,
- Etablissements publics (CEN, Parcs...),
- CPIE
- Propriétaires, riverains et usagers des zones stratégiques
- Etablissements Forestiers (CRPF, associations communes forestières...)

Mise en œuvre



2026–2030

Impact ★★★★★
Faisabilité ★★★★★

Description de l'action



Adapter les pratiques d'entretien des petits cours d'eau et des ripisylves



Développer les plantations de haies pour limiter l'impact des ruissellements (érosion, vitesse limitant l'infiltration) et pour ombrager les cours d'eau / les zones humides

Indicateurs de suivi



- À définir en 2026

Conditions de succès

- S'appuyer sur le déploiement du guichet unique de la haie en 2026 pour enrayer le déclin des haies et suivre les actions de replantation
- Sensibilisation des agriculteurs, propriétaires et riverains aux bonnes pratiques d'entretien, de valorisation des haies, en concertation entre tous les acteurs en limitant les contraintes d'exploitation
- Rendre acceptable et utile les principes de l'agroforesterie, de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique et des approches multifonctionnelles au regard de l'interdépendance eau-forêt

Besoins de court terme pour accélérer

- Financements à la hauteur des enjeux d'animation, de plantation et de structuration de filières de valorisation
- Sortir du principe de coupes rases d'espèces non recépages de haies
- Ingénierie technique et environnementale

**Priorité
d'adaptation**

Promouvoir des pratiques améliorant la capacité du sol à stocker et à retenir l'eau

ACTION**DÉVELOPPER DES TECHNIQUES PERMETTANT DE RESTAURER LA CAPACITÉ DU SOL À RETENIR ET INFILTRER L'EAU****Pilotes**

- Chambre d'agriculture
- Structures gémapiennes
- Collectivités

Contributeurs

- Communes
- Etat
- EPCI-FP, et structures gémapiennes,
- Etablissements publics (CEN, Parcs...)
- Etablissements forestiers (CRPF, associations communes forestières...)

Mise en œuvre

2026–2030

Impact



Faisabilité

**Description de l'action**

Promouvoir les Solutions Fondées sur la Nature (SFN) pour une gestion durable des eaux pluviales, avec un axe sur les zones humides



Adopter des pratiques agro-écologiques, favorisant le potentiel hydrique du sol (en particulier sur les terres irriguées)



Végétalisation et désimperméabilisation des villes/bourgs pour favoriser l'infiltration de l'eau (notion de « ville éponge », projets type «Cours Oasis»)

Indicateurs de suivi

- À définir en 2026

Conditions de succès

- Disposer d'ingénierie technique et environnementale pour animer et accompagner les projets et changer les pratiques
- Disposer de financements à la hauteur des enjeux

Besoins de court terme pour accélérer

- Animation agricole ; la démarche en cours de déconnexion de plans d'eau d'irrigation permettra d'intégrer un volet sur les pratiques de stockage dans les sols
- Financement important

Priorité d'adaptation

Maintenir une culture du risque locale

ACTION ● **DÉVELOPPER LES ÉTUDES D'ÉVALUATION DE L'EXPOSITION AU RISQUE ET ÉLABORER OU METTRE À JOUR LES PLANS DE PRÉVENTION, LES PROGRAMMES D'ACTION ET LES SYSTÈMES D'ALERTE**


Pilotes

- État
- Collectivités (EPCI-FP, communes)

Contributeurs

- Département
- Structures gémapiennes
- EPTB
- Experts
- CEREMA
- CPIE
- Acteurs du secteur assurantiel

Mise en œuvre






2026–2035

Impact ★★★★★


Faisabilité ★★★★★



Description de l'action

-  Déployer des diagnostics d'exposition des secteurs urbanisés ou aménagés
-  Élaborer/mettre à jour les plans de prévention des risques et les plans d'action de prévention, en commençant par les zones à plus forts enjeux et les documents les plus anciens lorsqu'ils existent
-  Déployer des systèmes d'alertes dans les secteurs sensibles ou touristiques

Indicateurs de suivi



- À définir en 2026



Conditions de succès

- Concertation par comité de pilotage
- Déployer des ressources techniques et d'accompagnement importantes
- Intégrer la mal-adaptation comme un risque
- Développer la culture du risque auprès des citoyens
- Associer le secteur assurantiel aux réflexions et travaux

Besoins de court terme pour accélérer

- Pourvoir les postes vacants dans les services en charge
- Ingénierie technique et environnementale
- Cibler préalablement les phénomènes et secteurs prioritaires, où la connaissance fait défaut ou mérite d'être mise à jour et où les enjeux sont importants

Priorité
d'adaptation

Prévenir le risque incendie

ACTION



FINALISER ET DÉPLOYER LE PLAN DÉPARTEMENTAL DE DÉFENSE ET DE PRÉVENTION CONTRE LES INCENDIES (PDFCI)



Pilotes

- État

Contributeurs

- Collectivités
- SDIS
- ONF & Etablissements forestiers (CRPF, associations communes forestières...)
- Parcs régionaux
- Commissariat de massif
- Chambres consulaires
- Associations
- Fédération de Chasse

Mise en œuvre



2026–2035

Impact



Faisabilité



Description de l'action



Après un travail de cartographie fine des aléas et des risques de feu de forêt, l'élaboration du plan, en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés (services de l'État, collectivités, SDIS, ONF et forestiers privés, chambres consulaires, associations, etc.) a été engagée en octobre 2025.

Il visera à :

- réduire le nombre de départs de feux et les surfaces brûlées ;
- protéger les personnes, les biens et les milieux naturels ;
- coordonner les actions de prévention, de surveillance et de lutte.



Le travail d'élaboration se poursuivra en 2026 sur la base de groupes de travail et de réunions de suivi, pour une mise en œuvre jusqu'à en 2035.

Indicateurs de suivi



- À définir en 2026

Conditions de succès

- Maintenir les bénéfices d'une large gouvernance déjà en place et l'association des différents acteurs
- La déclinaison territoriale des mesures du plan sera déterminante pour le rendre pleinement opérationnel
- Activer largement les leviers d'adaptation (connaissance, concertation, anticipation, diversification, protection)

Besoins de court terme pour accélérer

- Tenir le calendrier d'élaboration fixé

Priorité
d'adaptation

Planifier les besoins d'adaptation des économies dépendantes du climat et notamment l'économie touristique

ACTION

ADAPTER LES SYSTÈMES D'ÉLEVAGE ET DE CULTURE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, EN COHÉRENCE AVEC LES RÉFLEXIONS AU NIVEAU DES FILIÈRES ET DES TERRITOIRES



Pilotes

- Chambre d'agriculture
- SIDAM
- INRAE

Contributeurs

- Collectivités
- Etat
- Parcs Naturels
- CCI, CMA
- Acteurs de la filière alimentation filières économiques
- Experts, ADEME

Mise en œuvre



2026–2035

Impact ★★ ★
Faisabilité ★★ ☆

Description de l'action



Dans le prolongement des études et expérimentations en cours (comme les travaux du SIDAM, AP3C ou d'INRAE), et sur la base des trajectoires et modèles climatiques actualisés :



Expérimenter et dégager les mesures d'adaptation envisageables, intégrer les réflexions sur la rusticité, la diversification ;



Développer le conseil et l'accompagnement aux acteurs et aux filières ;



Évaluer la vulnérabilité aux risques sanitaires (épizooties, parasitismes, espèces invasives...).

Indicateurs de suivi



- À définir en 2026

Conditions de succès

- Promouvoir le principe « animation, expérimentation, diffusion »
- Sensibilisation et adhésion des acteurs de chaque filière
- Associer le monde de l'assurance et des acteurs financiers
- Disposer de financements à la hauteur des enjeux

Besoins de court terme pour accélérer

- Une prise de conscience généralisée, d'une mobilisation des acteurs
- Moyens d'animation

Priorité
d'adaptation

Anticiper les risques de perturbation de la chaîne logistique et de travail aux effets du réchauffement climatique

ACTION

MASSIFIER, PAR ACTIVITÉS OU PAR FILIÈRES, LES DIAGNOSTICS DE VULNÉRABILITÉ, LES CONSEILS ET LE DÉVELOPPEMENT DE STRATÉGIES D'ADAPTATION



Pilotes

- CCI
- CMA

Contributeurs

- Entreprises
- Industriels
- Collectivités
- EPCI-FP, communes
- Etat
- Département
- Région
- Acteurs économiques majeurs et filières économiques du Cantal
- Experts
- ADEME
- CEREMA

Mise en œuvre



2026–2030

Impact



Faisabilité



Description de l'action



Anticiper les risques de perturbations de la chaîne logistique et de travail aux effets du réchauffement climatique et vagues de chaleur (transports, stockages, présences, process...)



Prévoir les besoins d'évolution, de renoncement ou de transformation des économies fortement exposées aux impacts du changement climatique, en particulier le tourisme

Indicateurs de suivi



- À définir en 2026

Conditions de succès

- Disposer d'une animation / d'un accompagnement méthodologique individualisé, pas-à-pas (type démarche ACT), basée sur la concertation
- Intégrer une approche globale et collective pour identifier tous les enjeux associés aux interdépendances et les synergies locales
- Associer le monde de l'assurance et des acteurs financiers

Besoins de court terme pour accélérer

- Une prise de conscience généralisée, d'une mobilisation des acteurs
- Faire connaître et démultiplier les accompagnements et les méthodologies de diagnostic au regard de l'hétérogénéité, de la diversité du tissu économique et de la forte proportion de petites et très petites entreprises

Priorité
d'adaptation

Planifier les besoins d'adaptation des économies dépendantes du climat et notamment l'économie touristique

ACTION

PLANIFIER DES SCENARII D'ADAPTATION DE L'ÉCONOMIE TOURISTIQUE LOCALE (NOTAMMENT HIVERNALE), EN CONCILIATION AVEC LA CAPACITÉ DES MILIEUX ET LES AUTRES USAGES PRIVÉS



Pilotes

- Département
- EPCI-FP

Contributeurs

- Collectivités
- Communes
- Etat
- Région
- Chambres consulaires (CMA, CCI, CA)
- Commissariat de Massif
- Acteurs économiques du tourisme

Mise en œuvre



2026–2035

Impact ★★
Faisabilité ★★☆☆

Description de l'action



Conduire une réflexion collective et globale autour du pôle touristique du Lioran, dans le cadre d'une gouvernance structurée



Développer des initiatives 4 saisons pour lisser l'afflux touristique et pérenniser les économies locales, en concertation avec les activités pastorales, les passages en terrain privé, dans la soutenabilité des milieux de montagne, selon les saisons et les périodes extrêmes

Indicateurs de suivi



- À définir en 2026

Conditions de succès

- Consolider une gouvernance pérenne adaptée aux nouveaux enjeux
- S'appuyer sur le plan montagne AURA et une communication large de la feuille de route Lioran 2050
- Poursuivre les efforts d'intégration du Lioran dans l'écosystème global touristique du département avec une perspective quatre saisons
- S'appuyer sur une concertation large de tous les acteurs socio-économiques pour une bonne acceptabilité et un développement intégrateur de nouvelles activités
- Intégrer les contraintes environnementales (sensibilité des écosystèmes de montagne, disponibilité en eau limitée) et les enjeux privés
- Financements à la hauteur des enjeux

Besoins de court terme pour accélérer

- Mise en place d'une gouvernance adaptée
- Permettre la réalisation de premières actions «phares» et concrètes, de transformation de la station afin d'embarquer les acteurs et créer des synergies
- Investissements importants pouvant soutenir les nouvelles activités/équipements

Priorité
d'adaptation

Favoriser la rénovation énergétique et thermique des bâtiments

ACTION

TRAVAILLER SUR DES SOLUTIONS SUSCEPTIBLES D'OFFRIR UN CONFORT THERMIQUE ESTIVAL AVEC DES SOLUTIONS DURABLES (MATÉRIAUX, VENTILATION NATURELLE, REFROIDISSEMENT PASSIF...)

Pilotes

- Etat
- Collectivités (Département, EPCI-FP, communes)

Contributeurs

- Région
- CCI, CMA, CAUE
- Professionnels du bâtiment,
- Acteurs publics et privés de l'ingénierie et du bâtiment (bailleurs sociaux, Mon Accompagnateur Rénov')
- Experts



Mise en œuvre



2026–2035

Impact ★★★★★
Faisabilité ★★★★★

Description de l'action



Intégrer la problématique du confort d'été dans tout projet de rénovation énergétique ou de construction



Démarches de sensibilisation et de cadrage des règles de constructions



Ciblage de toutes les constructions (individuelles comme collectives) : habitat, lieu professionnel

Indicateurs de suivi



- À définir en 2026

Conditions de succès

- Concertation et acceptabilité sociale
- Financements stables et pérennes des incitations
- Mettre en place de l'ingénierie experte au regard de la complexité des enjeux croisés et du besoin d'appréhender collectivement des solutions, des méthodologies, des productions envisageables
- Établir et diffuser des références techniques locales et des bonnes pratiques d'usage pour coupler rénovation thermique vis-à-vis du froid comme de la chaleur, en tenant compte des spécificités du bâti cantalien
- Former les professionnels de la construction

Besoins de court terme pour accélérer

- Lancer des projets démonstrateurs techniques, organisationnels ou fondés sur la nature (comme la rénovation d'une école ou d'un logement collectif social avec retours des bénéficiaires sur le confort d'été)
- Intégrer des critères «confort d'été» dans les financements publics en matière de rénovation énergétique
- Ingénierie

ACTION

MASSIFIER LES DIAGNOSTICS D'EXPOSITION OU DE VULNÉRABILITÉ DANS LES ESPACES BÂTIS/URBANISÉS ET IDENTIFIER/METTRE EN ŒUVRE LES ACTIONS FAVORABLES À LA BAISSÉ DES TEMPÉRATURES

Pilotes

- Collectivités (Département, EPCI-FP, communes)

Contributeurs

- Etat
- ADEME
- CEREMA
- Professionnels du bâtiment
- Acteurs publics et privés de l'ingénierie
- Experts
- Acteurs du secteur assurantiel



Mise en œuvre



2026–2035

Impact



Faisabilité



Description de l'action



Développer les diagnostics d'exposition des secteurs urbanisés



Développer les diagnostics d'exposition des personnes vulnérables



Établir et décliner les plans d'action préconisés (ombrage, végétalisation, renaturation...)

Indicateurs de suivi



- À définir en 2026

Conditions de succès

- Financements stables et pérennes des actions
- Intégrer les réflexions très en amont, dans la conception des projets et dans la planification urbaine
- Sensibilisation des élus aux effets des îlots de chaleur et aux mesures d'atténuation possibles

Besoins de court terme pour accélérer

- Diffusion d'outils et de méthodologies d'évaluation, de programmation d'actions
- Intégrer des critères « réduction des effets d'îlots de chaleur » dans les financements publics relatifs aux aménagement et renouvellement urbains
- Ingénierie technique et environnementale

Priorité d'adaptation

Prendre en compte l'adaptation au changement climatique dans tout projet nouveau ou de maintenance d'infrastructure, dès la conception, en intégrant la performance à long terme

ACTION

IDENTIFIER LES CONTRAINTES CLIMATIQUES QUI PÈSENT SUR LES INFRASTRUCTURES, REDÉFINIR LEUR CONTRAINTE D'USAGE ET REPENSER LES OPÉRATIONS DE MAINTENANCE/RÉALISATION

Pilotes

- Etat
- Gestionnaires d'infrastructures

Contributeurs

- Collectivités
- EPCI-FP
- Communes
- Département
- Experts
- CEREMA
- Acteurs du secteur assurantiel
- Financeurs publics et privés



Mise en œuvre



2026–2035

Impact ★ ★ ★
Faisabilité ★ ☆ ☆

Description de l'action



Identifier et évaluer la vulnérabilité aux aléas climatiques (surchauffe, inondation, mouvements de terrain, tempêtes) sur les infrastructures

Une diversité d'infrastructures sont concernées : transport (routes, voies ferrées, ouvrages d'art), énergie, communications (réseaux aériens, souterrains, ouvrages de répartition), eau et d'assainissement (réseaux, station de traitement et d'épuration...)



Anticiper les restrictions d'usages induites par des événements extrêmes et proposer des alternatives de continuité des service publics majeurs



Intégrer les nouvelles contraintes climatiques dans les opérations de maintenance et de conception pour réduire leur vulnérabilité à long terme

Indicateurs de suivi



- À définir en 2026

Conditions de succès

- Concertation et acceptabilité sociale et politique
- Intégrer auprès de chaque maîtrise d'ouvrage, dans sa gestion ou dans chaque nouveau projet, la connaissance des risques, la prévention et les contraintes ou changements d'usage
- Conditionner les financements publics à l'intégration d'une démarche d'évaluation et de gestion des risques climatiques
- Associer le secteur assurantiel aux réflexions et travaux

Besoins de court terme pour accélérer

- Diffusion des méthodologies d'évaluation des risques climatiques dans les infrastructures
- Formation des maîtres d'ouvrage et gestionnaires
- Ingénierie

CANTAL



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Maquettage et design : mission communication - DREAL Auvergne-Rhône-alpes

Avril 2026

Ce document est téléchargeable sur :

www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr